

En visioconférence, le 9 décembre 2021

COMPTE-RENDU

Réunion du : 9 décembre 2021

Objet : Conseil d'administration (CA)

Étaient présents

Président : Gilles ROUSSEL

Membres élus, ayant voix délibératives (14)

Titulaires

Isabelle NAVIZET
Dominique MIGNOT
Latifa OUKHELLOU
Nacima BARON
Stéphanie ROSSANO
Divitha SEETHARAMDOO
Dominique REVUZ
Katia LAFFRECHINE
Stéphane TASSEL
Denis BUREAU
Dejan RISTIC, suppléant ayant voix délibérative
Samia EL MARS
Fabrice VIENNE
Tanneguy ALLAIRE

Membres élus, n'ayant pas voix délibérative

Suppléants

Jean-François BERCHER
Sophie RIEUNIER
Thierry SERRE
Laurent NAJMAN
Philippe VEZIN
Renaud-Pierre MARTIN
Luc DELEVAL
Sandrine MARCEAU
Olivier BURBAN

Membres de droit, ayant voix délibératives (9)

Titulaires

Camille GALAP
Frédéric RAVEL
Thierry COURTINE
Frédéric GASTON
David JULLIARD
Marie-Christine LEMARDELEY
Jeanne STRAUSZ, suppléante ayant voix délibérative
Muriel BARNEOUD, présente à partir de 14h25
Marie-Hélène PAPILLON, suppléante ayant voix délibérative

Membres de droit, n'ayant pas voix délibérative

Suppléants

Claire SALLENAVE
Manuelle SALATHE

Personnalités extérieures nommées et élues, ayant voix délibératives (5)

Nathalie BEAULNES-SERENI, absente excusée à partir de 15h40
Gérard EUDE, absent excusé ayant donné procuration à Gilles ROUSSEL
Antonio GOMES CORREIA
George YANNIS, présent à partir de 15h34
Jean-Robert JACQUEMARD, absent excusé ayant donné procuration à Gilles ROUSSEL

Etaient absents

Membres élus

Titulaires

Agnès NTEP
Dorine PAILLER

Suppléants

Maud CHIRIO
Sandrine WENGLANSKI
Nicole DA MOTA
Estève HERNANDEZ
Floriane KERGUS

Membres de droit

Titulaires

Marc PAPUNITI
Sébastien SORIANO
Nicolas ARNAUD
Angela PASCOA DOS SANTOS

Suppléants

Anne-Sophie BARTHEZ
Delphine PAGES EL KAROUI
Hélène PESKINE
Stéphanie CELLE
Antoine GUILLOU
Pierre LORY
Laure-Agnès MOLLARD CADIX

Personnalités extérieures nommées et élues

Titulaire

David YTIER
Valérie DAVID
Clotilde GRANADO

Suppléant

Marylène BONFILLON

Invités au conseil d'administration

Frédéric MORET, 2^{ème} vice-président

Sandra VIÉ, Directrice de cabinet de l'Université Gustave Eiffel

Corinne BLANQUART, Vice-présidente Projets transformants et mission sociétale, 1^{ère} vice-présidente transversale au 1^{er} janvier 2022

Philippe DEMANGE, Directeur général des services

Valérie BAUDERE, Directrice générale des services adjointe

Jean MAIRESSE, Directeur général de ESIEE Paris

Pascal JACQUIN, Secrétaire général de ESIEE Paris

Alexandra LAUNAY, Responsable ressources humaines ESIEE Paris

Venceslas BIRI, Vice-président Enseignement et innovation pédagogique

Serge PIPERNO, Vice-président Recherche

Muriel JOUGLEUX, Vice-présidente Partenariat et professionnalisation

Régis DE MONTIGNY, Vice-président adjoint Partenariat et professionnalisation

Didier DEGNY, Vice-président Intégration et relations avec les Ecoles

Nelly TOCKO, Agent comptable

Nathalie SEMAILLE, Directrice des affaires financières et de l'achat public

Isabelle PERA, Responsable du service Budget

Claire CORMAN, Directrice des ressources humaines U

Julien SEBAG, Représentant du Recteur de l'académie de Créteil

Pascal ODOT, Directeur général délégué aux affaires juridiques et institutionnelles

Annick USSEL, Directrice générale déléguée aux affaires juridiques et institutionnelles adjointe

Stéphanie NEIBECKER, Directrice générale déléguée aux affaires juridiques et institutionnelles adjointe

Delphine DESSOLLES, assistante juridique, secrétaire de séance du conseil d'administration

Rédactrice Ubiquus : Marie CORNU

I. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- 1) Compte-rendu du conseil d'administration du 14 octobre (vote)
- 2) Règlement intérieur du CA : Modification de l'article 10 relatif aux procurations (vote)

II. GOUVERNANCE

- 3) Actualité générale de l'établissement (information)
- 4) Rapport sur les filiales de l'université (information)
- 5) Règlement intérieur : les dispositions applicables aux stagiaires de la formation continue et apprentis de l'université Gustave Eiffel (vote)
- 6) Approbation des statuts de l'ESIPE (vote)
- 7) Approbation des statuts de l'IFIS (vote)
- 8) Convention CNRS - Université Gustave Eiffel (vote)

III. BUDGET ET RESSOURCES HUMAINES

- 9) Budget initial 2022 (vote)
- 10) Campagne emplois 2022 (information)
- 11) a) Tableau des sorties d'actifs (information)
 - b) Non-valeur et remises gracieuses (vote)
- 12) Versement de primes individuelles et exceptionnelles aux personnels d'ESIEE Paris (vote)

IV. ENSEIGNEMENT ET VIE ETUDIANTE

- 13) Modalités de candidatures et capacités d'accueil des formations 2022 2023 (vote)

V. DIVERS

- 14) Dépenses exceptionnelles d'achats de fleurs et de décorations honorifiques (vote)
- 15) Adhésion à l'association conférence des grandes écoles d'ESIEE Paris (vote)
- 16) Adhésion au syndicat mixte Atlanpole (vote)
- 17) Autoriser le président à signer l'avenant n°2 au bail emphytéotique relatif à Transpolis (vote)

Le quorum étant atteint avec 26 membres, 24 présents et 2 membres représentés, la séance est ouverte à 13h05, sous la présidence de Gilles ROUSSEL.

Gilles ROUSSEL signale en préambule l'arrivée de 2 nouvelles représentantes d'Ile-de-France : Angela PASCOA DOS SANTOS en tant que titulaire et Laure-Agnès MOLLARD-CADIX en tant que suppléante.

1. Compte-rendu du conseil d'administration du 14 octobre

Page 4 : mention de modification du compte-rendu sur demande de Stéphane TASSEL : Stéphane TASSEL s'interroge sur l'absence non notée au CR concernant la demande, la présidence de l'Université a-t-elle été consultée sur la composition du jury I-SITE, question à laquelle il a été répondu affirmativement.

Page 5 : mention de modification du compte-rendu sur demande de Stéphanie ROSSANO comme suit :

« Stéphanie ROSSANO explique que la liste des élus « l'université en commun » comptent voter contre cette nomination afin d'exprimer son désaccord vis-à-vis du projet de gouvernance, dans lequel les vice-présidents du Conseil d'Administration (CA), du Conseil Académique (CAC) et des Commissions carrière des enseignants-chercheurs de l'université (CCEC) ne participent pas directement à l'équipe de présidence. »

Page 9 : mention de modification du compte-rendu sur demande de Samia EL MARS comme suit :

« Samia EL MARS est favorable à un rapprochement des régimes indemnitaires ce qui représenterait un investissement conséquent. »

Sous réserve de ces modifications apportées en séance, le compte rendu du conseil d'administration du 14 octobre est approuvé à l'unanimité.

2. Règlement intérieur du CA : Modification de l'article 10 relatif aux procurations

Pascal ODOT présente la modification de l'article 10 du règlement intérieur, précisant qu'un suppléant peut remplacer un membre titulaire en son absence.

Cette précision étant faite, la proposition de l'article 10 modifié soumise au vote est la suivante :

« Les membres du Conseil d'Administration peuvent donner procuration à un autre membre du conseil sans distinction de collège lorsque les réunions se tiennent en présentiel : un membre titulaire disposant d'un suppléant ne peut donner procuration à un autre membre du conseil qu'en l'absence de ce suppléant.

Les membres du conseil ne peuvent donner procuration lorsque les réunions se tiennent à distance à l'exception des personnalités extérieures qui ne disposent pas de suppléant.

Un formulaire de procuration est joint à la convocation aux réunions du conseil. Elle est adressée signée et datée par le mandant au secrétariat du conseil, avant la tenue de la réunion, ou remise par le mandataire en début de séance. Elle peut également être remise par le mandant au secrétaire de séance en cas de départ en cours de séance ». En distanciel, les procurations ne sont donc pas possibles, à l'exception des personnalités extérieures sans suppléant.

Isabelle NAVIZET demande si un suppléant à voix délibérative quittant la réunion en cours peut donner une procuration.

Pascal ODOT le confirme.

Stéphanie ROSSANO ne comprend pas la distinction entre présentiel et distanciel.

Gilles ROUSSEL précise que le remplacement est plus compliqué en présentiel qu'en distanciel du fait des contraintes de transport.

Stéphanie ROSSANO soutient au contraire que les problèmes d'absence se rencontrent aussi à distance.

Dominique REVUZ demande comment gérer une absence d'une heure.

Gilles ROUSSEL l'invite à se faire suppléer.

Pascal ODOT précise que les titulaires ne disposent pas d'un suppléant attitré.

Samia EL MARS s'étonne des différences entre présentiel et distanciel d'un point de vue réglementaire, car les problématiques de transports ne sont pas les seules à justifier des absences.

GOUVERNANCE

3. Actualité générale de l'établissement

Point de situation du contexte sanitaire :

Concernant les mesures liées au contexte sanitaire, Gilles ROUSSEL précise que tous les créneaux de vaccination sont réservés à Champs-sur-Marne. Les moments de convivialité au sein de l'établissement sont suspendus ou leurs modalités revues. Les activités d'enseignement et de recherche restent néanmoins inchangées.

Un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) se réunira le 10 décembre et abordera les questions afférentes au contexte sanitaire.

Point d'information sur les projets et partenariats :

Gilles ROUSSEL indique que l'université vient d'obtenir le label ExcellencES finançant des activités concentrées sur la dimension nationale de l'établissement et sa capacité à s'associer à des acteurs territoriaux. Le financement s'élève à 8,8 millions d'euros sur 10 ans, soit 80 % des moyens demandés. Il reste désormais à définir en interne ses modalités de déploiement.

L'Université Gustave Eiffel a également été désigné comme copilote avec le centre national de la recherche (CNRS) du Programme et équipements prioritaires de recherche (PEPR) « solution pour la ville durable et les bâtiments innovants » destiné à l'animation scientifiques des acteurs nationaux sur le sujet et doté d'un budget de 40 millions d'euros. Nous sommes en train, avec le CNRS, de préciser le contenu et les modalités de mise en œuvre de ce PEPR.

En parallèle, l'université attend la lettre de mission d'un copilotage avec l'IFPEN autour de la mobilité numérique et décarbonée. Elle est aussi dans l'attente de la décision de l'Etat concernant le soutien de l'Etat et des Régions concernant les contrats de plan État-Région (CPER) dans les différents campus de l'université.

En interne, le service de formation par apprentissage en est en cours de finalisation. Il regroupera dès 2022 les formations en apprentissage de l'Ecole Supérieure d'Ingénieurs Paris Est Marne-la-Vallée (ESIPE) e celles d'ESIEE Paris. Par ailleurs, un rapprochement des écoles d'ingénieurs ESIPE et ESIEE est initié, dont l'accréditation en revient à la Commission des titres d'ingénieurs (CTI).

Frédéric RAVEL précise que les services de l'Etat ont rendu leur avis sur les dossiers CPER sur le volet recherche en avril 2020. Ils attendent aussi des avancées, estimant que le retard est du fait des relations entre régions et préfets.

Frédéric GASTON ajoute que les avis de l'administration centrale concernant les volets immobiliers ont également été rendus depuis plusieurs mois.

Gilles ROUSSEL indique que le blocage proviendrait d'une Région en particulier qui bloque de fait le processus national.

Point d'information sur la loi de programmation recherche :

Des textes et des décisions paraîtront prochainement dans le cadre de la loi de programmation recherche. Ils portent notamment sur le repyramidage des enseignants-chercheurs, le régime indemnitaire et les chaires de professeur junior. Il restera à en déterminer les modalités d'application à l'échelle de l'université.

Stéphanie ROSSANO demande si les administrateurs recevront un retour des réorganisations de services, sachant que le comité technique s'est prononcé défavorablement à l'unanimité contre le projet de réorganisation d'un service en 2021.

Gilles ROUSSEL attend la finalisation de la réorganisation du service informatique. Parallèlement, un travail de réflexion est en cours autour de l'immobilier, de la logistique, des questions budgétaires et financières, de la gestion de projets et des RH.

Stéphanie ROSSANO demande si le Conseil d'Administration devra se prononcer sur ces réorganisations de services.

Gilles ROUSSEL répond par la négative.

4. Rapport sur les filiales de l'université

Régis DE MONTIGNY explique qu'en tant qu'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSPC), l'université accompagne les jeunes entreprises innovantes, ce qui fait partie de ses missions prioritaires selon le Contrat d'objectifs et de performance (COP) 2017-2021.

A cela s'ajoutent 3 cibles complémentaires :

- promouvoir l'expertise de haut niveau du personnel scientifique de l'Institut ;
- proposer des initiatives contribuant aux politiques publiques ou au renforcement de filières industrielles ;
- proposer des initiatives visant à accompagner le transfert technologique vers le marché industriel.

L'Université Gustave Eiffel accompagne les opérations de transfert au point de vue scientifique. Au fil du temps, jusqu'à ce que cette transmission soit techniquement achevée, la part de l'université diminue et peut devenir logiquement minoritaire, voire nulle.

Le bilan 2020 affiche un résultat bénéficiaire de 228 000 euros alors qu'il était déficitaire en 2019 de 30 000 euros.

Synthèse des filiales

TRANSPOLIS SAS

Cette plateforme d'innovation de transport massifiée est née en 2011 d'un investissement commun de 20 millions d'euros d'acteurs publics et privés et destinée à la mobilité urbaine des personnes et des marchandises. Son approche systémique s'adresse à divers domaines : véhicules, infrastructures, énergie, réseaux, mobilier urbain, etc. L'Université Gustave Eiffel a maintenu sa position d'actionnaire référent à hauteur de 26,5 % du capital de TRANSPOLIS SAS.

Les étapes marquantes de l'année 2020 sont les suivantes :

- recrutement d'un DG expérimenté marché « automobile » ;
- consolidation des équipes (+6) soit 27 employés ;
- constat de difficultés de conception du réseau de puissance 5,5 kV piloté par l'Université Gustave Eiffel ;
- sécurisation des essais – certification COFRAC ISO17025 pour la partie des essais sur infrastructures routières ;
- bonne progression économique du CA (3 millions d'euros) et du résultat (70 000 euros) ;
- retour vers l'Université Gustave Eiffel de plus de 200 000 euros (royalties et location de pistes et moyens).

En 2021, TRANSPOLIS SAS devrait poursuivre son développement, notamment avec la mise en place de nouvelles pistes avec la CCPA. L'objectif consiste à devenir un centre Euro NCAP, ainsi qu'un organisme qualifié agréé par le Service technique des remontées mécaniques et des transports guidés (STRMTG). La filiale cherche aussi à obtenir la certification ISO17025 pour l'ensemble de la société et atteindre un chiffre d'affaires de 4 millions d'euros.

La plateforme TRANSPOLIS accueille, entre autres, 13 projets R&D. Parmi eux, le projet Grid4Mobility est lié au CPER 2021-2027, PRISSMA vise la certification de navettes de transport public et de droïdes, tandis qu'ARRIM porte sur les problèmes d'arrimage des charges de poids lourds. En parallèle, le projet ADAS DUV achevé en 2019 a permis de comparer sur des bus TCL l'ergonomie de 2 systèmes d'assistance à la détection d'usagers vulnérables.

CERTIFER

La filiale a été créée en 2015 entre l'association CERTIFER et le Groupe APAVE, face à la nécessité d'accompagner les acteurs industriels nationaux hors de leurs frontières. Elle enregistre un chiffre d'affaires de 13,7 millions d'euros en 2020 et connaît un fort déploiement à l'international qui devrait lui permettre de stabiliser son résultat en 2021.

LCPC-Experts

Cette filiale a été clôturée le 20 décembre 2019. Depuis, un contrat-cadre de collaboration signé entre le bureau d'études EGIS et l'Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (IFSTTAR), désormais l'Université Gustave Eiffel, a facilité le travail sur ce type d'expertises.

CIVITEC

La filiale, créée en 2009, visait à développer un outil de simulation pour la validation des systèmes de perception embarqués portés par l'avènement des véhicules autonomes. Face à diverses difficultés commerciales, l'ESI a finalement racheté la société et conclu là aussi un contrat-cadre avec l'université, qui a vendu la totalité de ses parts en février 2021.

Valorisation

Hors start-up, les contrats de partenariats de développement de matériel et de logiciels affichent un résultat moyen de 200 000 euros par an depuis 5 ans.

En outre, l'année 2020 comptabilise 14 brevets et déclarations d'inventions, ainsi que 5 prématurations et maturations. En 2021, 4 accompagnements de start-ups ont pu avoir lieu (NAV4YOU, Université Gustave Eiffel TWIN, IZONICS et WINTS).

Exemples d'initiatives incubées

Parmi les sociétés incubées désormais autonomes, Logiroad enregistre 12 emplois et 1 million d'euros de chiffre d'affaires, tandis qu'Altroad qui commercialise des solutions de collecte de données de trafic emploie aujourd'hui une vingtaine de salariés.

L'écosystème d'innovation en 2021

Parmi les acteurs de l'innovation il faut citer 6 campus et leur écosystème universitaire, des filiales de valorisation, 6 sociétés d'accélération du transfert de technologies (SATT) partenaires, des pôles de compétitivité et clusters, des réseaux technologiques ou encore des incubateurs.

Divers financements sont prévus en termes d'innovation, en fonction de l'avancement des projets :

- crédits incitatifs internes à l'Université Gustave Eiffel ;
- fonds de prématuration ;
- maturation de la SATT (proposant également des appels à manifestation d'intérêts) ;
- start-up Factory ;
- fonds d'amorçage (IGEU Grandes Ecoles et French Teh SEED).

Les crédits vont d'une dizaine de milliers d'euros pour les crédits incitatifs à 500 000 euros en maturation.

Stéphanie ROSSANO demande comment les équipes de recherche accèdent à la plateforme TRANSPOLIS et s'enquiert de l'articulation entre la stratégie scientifique et commerciale de l'université.

Régis DE MONTIGNY répond que des conventions entre TRANSPOLIS SAS et l'Université Gustave Eiffel définissent les modalités d'accès et d'exploitation de la plateforme. Philippe BONANNO est chargé des liens entre les laboratoires et la plateforme.

Thierry SERRE indique que, pour les expérimentations hors projet, les pistes sont mises à disposition gratuitement sous certaines conditions. Philippe VEZIN souligne qu'il a également la charge de l'animation entre TRANSPOLIS et Gustave-Eiffel. A ce titre, il rappelle l'importance de la renégociation prochaine de la convention offrant l'accès à la plateforme. Il appelle de ses vœux les présidents en charge du projet à éviter d'aboutir à des écarts trop marqués entre leurs aspirations et celles de la SAS TRANSPOLIS.

Gilles ROUSSEL assure de la vigilance des équipes.

Dominique MIGNOT ajoute que la convention prévoit des jours gratuits, généralement utilisés pour les recherches propres des équipes.

5. Règlement intérieur : les dispositions applicables aux stagiaires de la formation continue et apprentis de l'université Gustave Eiffel

Gilles ROUSSEL indique qu'en tant qu'organisme de formation professionnelle, l'Université Gustave Eiffel est tenue de mettre à jour un règlement intérieur pour les stagiaires en formation continue et les apprentis, afin d'obtenir la certification nécessaire pour pouvoir bénéficier des financements de la formation professionnelle. Les modifications apportées au document sur ces éléments ainsi que sur les sections disciplinaires ont été votées à l'unanimité en CT.

Samia EL MARS demande de modifier le titre de l'article 6.

Gilles ROUSSEL confirme que cette modification est prise en compte.

La proposition de règlement intérieur appliquée aux stagiaires de la formation continue et apprentis de l'université Gustave Eiffel est approuvée à l'unanimité.

6. Approbation des statuts de l'ESIFE

7. Approbation des statuts de l'IFIS

Ces points sont traités conjointement.

Gilles ROUSSEL explique que la modification pour l'ESIFE a trait à des prérogatives concernant les directeurs adjoints, tandis que celle de l'Institut Francilien d'Ingénierie des Services (IFIS) se rapporte aux noms des personnalités extérieures.

Gilles ROUSSEL ajoute que les conseils des écoles ont voté leurs statuts, mais dépendent de la décision du Conseil d'Administration de l'université.

Dominique REVUZ s'interroge sur une modification de l'ESIPE de statut de directeur de l'IMAC et sur le statut de membre extérieur du directeur du CFA Ingénieur 2000.

Pascal ODOT précise qu'il est prévu pour l'ESIPE d'ajouter la fonction de directeur adjoint chargé des innovations pédagogiques. Pour l'IFIS, le nombre et la répartition des personnalités extérieures sont modifiés.

Les propositions de modification des statuts de l'ESIPE et de l'IFIS sont approuvées à l'unanimité.

8. Convention CNRS - Université Gustave Eiffel

Serge PIPERNO explique que l'Université Gustave Eiffel souhaite signer une convention bilatérale avec le CNRS. Pour rappel, l'université Paris-Est Marne-la-Vallée a signé en 2015 une convention de site avec le CNRS pour régir de façon uniformisée les relations entre le CNRS et les établissements d'enseignement supérieur du site. La ligne directrice du CNRS ayant évolué depuis lors, la convention est renouvelée désormais sous la forme de conventions bilatérales et non plus une convention de site. Cela s'inscrit dans une démarche de simplification des tutelles, avec introduction des notions de tutelles principales et secondaires pour une unité mixte de recherche, ce qui modifie la signature des publications de ladite unité.

Dans le cadre de cette convention 2020-2025 les unités sont créées pour une durée de 5 ans à compter du 01/01/2020 et feront l'objet d'une prolongation d'un an à compter du 01/01/2025 compte tenu de l'impact de la crise sanitaire sur le calendrier des évaluations par le HCERES.

Cette convention a pour objectif de préciser les éléments de la politique scientifique partagée sur laquelle s'appuie leur partenariat, notamment le co-pilotage des unités. En termes d'exercice de la tutelle, une liste d'Unités mixtes de recherche (UMR) et d'autres entités de recherche est déterminée. En outre, la convention prévoit l'organisation d'un comité d'orientation partagé, assurant un lien régulier avec le CNRS. L'université exerce une tutelle principale pour 7 unités de recherche et la tutelle secondaire de « l'Institut des Sciences de la Terre » (ISTERRE) et du laboratoire « Systèmes et application des technologies de l'information et de l'énergie » (SATIE).

La convention précise certains éléments relatifs aux contrats de recherche et à la propriété intellectuelle des résultats. La propriété intellectuelle des contrats de recherche se décompose en 30 % répartis entre les tutelles principales et 70 % entre les employeurs des inventeurs. Le portage des contrats de recherche est au choix de l'unité qui doit prendre en compte l'établissement employant les intervenants du porteur scientifique du contrat et répartir équitablement les contrats. Enfin, généralement 15 % de frais sont prélevés sur les contrats qui peuvent atteindre 25 %. La convention met aussi en avant le soutien des tutelles aux activités d'expertise, de normalisation et d'appui aux politiques publiques. Le développement accéléré de la Science Ouverte et de l'Information scientifique et technique (IST) est aussi mis en valeur, ainsi que des politiques paritaires, en matière de déontologie, d'intégrité scientifique et de développement durable.

Denis BUREAU s'étonne qu'ESIEE Paris disparaisse brusquement du paysage de la recherche.

Gilles ROUSSEL l'assure du contraire, soutenant que sa signature n'apparaît plus, pour plus de simplicité.

Denis BUREAU suggère de définir une mention commune à l'Université Gustave Eiffel et l'ESIEE Paris.

Philippe VEZIN demande si la convention concerne tout l'établissement.

Gilles ROUSSEL acquiesce.

Philippe VEZIN souligne l'absence de mention du CNRS dans la politique partagée et demande si le déséquilibre de moyens entre l'Université Gustave Eiffel et le CNRS se ressent dans la convention.

Gilles ROUSSEL sera vigilant à l'avenir sur ces points.

Stéphanie ROSSANO souhaite savoir à quoi se rapporte le soutien aux personnels chercheurs en termes d'investissement dans des actions pédagogiques.

De plus, elle demande pourquoi la convention mentionne les congés de recherche sur conversion thématique.

Gilles ROUSSEL répond que le CNRS souhaite que les chercheurs puissent s'investir plus facilement dans la formation. Deuxièmement, la mention des Congés pour Recherches ou Conversions Thématiques (CRCT) témoigne d'une vision partagée des 2 établissements, qui les placent sur le même plan.

Stéphanie ROSSANO remarque que la politique scientifique partagée semble particulièrement orientée I-Site.

Gilles ROUSSEL note que l'I-Site intéresse le CNRS, notamment car il n'en fait pas partie.

Dominique MIGNOT demande de préciser que l'accueil en délégation est possible dans les unités non communes.

Gilles ROUSSEL vérifiera la question.

Frédéric MORET remarque qu'avant l'Université Gustave Eiffel, les enseignants-chercheurs bénéficiaient de délégations pour des laboratoires de l'IFSTTAR. Il souhaite donc réfléchir à une nouvelle articulation.

Gilles ROUSSEL reconnaît la pertinence de lancer un débat plus large sur ces questions.

La proposition est approuvée à la majorité, 2 voix contre et 4 abstentions.

BUDGET ET RESSOURCES HUMAINES

9. Budget initial 2022

Gilles ROUSSEL déclare que ce budget est particulièrement contraint. L'université a demandé au recteur, d'une part de prélever des sommes sur le fonds de roulement afin d'accompagner des investissements ponctuels, d'autre part d'isoler les lignes budgétaires des projets les plus importants.

Ce budget témoigne d'une hausse des appels à projets et financements liés à des suppléments d'activité. Par ailleurs, il finance à peine ces projets spécifiques, d'où des difficultés à porter de nouveaux projets temporaires. L'université recherche ainsi tout le soutien possible de ses tutelles.

Éléments de contexte

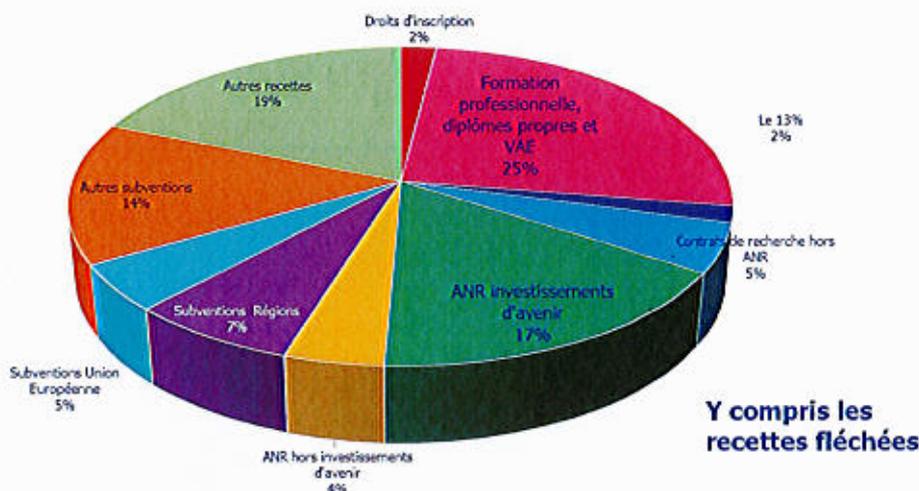
Nathalie SEMAILLE indique que le périmètre structurel est le même qu'en 2021. Le budget est aligné avec la lettre d'orientation budgétaire et d'emplois 2022 ; l'augmentation des activités amène l'université à demander de puiser dans ses réserves. Les 275,17 millions d'euros de prévisions d'encaissement représentent 62 % des recettes de l'établissement.

Recettes

Les opérations fléchées représentent 10 % des recettes hors subvention pour charges de service public (SCSP) et comprennent :

- la phase 2 de l'I-Site pour 7,3 millions d'euros ;
- le projet ExcellenceES pour 600 000 euros ;
- le pilotage du PEPR pour 2 millions d'euros ;
- le projet IDÉES AMI Université Gustave Eiffel pour 300 000 euros.

Hors SCSP, les recettes se répartissent de la sorte :



Le 13 % qui représente 2 % des recettes correspondent à l'ancien hors quota de la taxe d'apprentissage. Désormais, 87 % de cette taxe sont collectés par les Opérateurs de compétences (OPCO) et reversés aux CFA et les 13 %

remplaçant le hors quota sont versés directement par les entreprises à l'Université Gustave Eiffel. En 2023, ce sera versé par l'Union de recouvrement des cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales (URSSAF).

En outre, la formation continue poursuit son essor et enregistre 300 000 euros supplémentaires de recettes. L'apprentissage pâtit quant à lui d'un décalage de recettes en 2022 du fait de la complexité liée à la réforme des OPCO.

L'ANR AI qui représente 17 % des recettes englobe divers dossiers : I-Site 1 et 2, SFRI, ExcellencES, IDÉES et PEPR.

Les subventions régions représentent 7 % des recettes, soit 7,2 millions d'euros et concernent DEMOFIT en Pays de la Loire, SmartLab en Ile-de-France, ainsi que la mobilité internationale étudiante.

Les subventions européennes représentent également 7 % des recettes et concernent principalement Erasmus +, RISIS 2, Clear-Doc, GEOLAB, InDID, MOSAIC et REBALANCE.

Les 19 % d'autres recettes comprennent les frais de formation initiale (11,2 millions d'euros), la contribution à la vie étudiante et de campus (CVEC), les prestations de service et d'expertise, les conventions d'enseignement ou d'accueil ou encore le réseau REMUS.

Les autres subventions représentant 14 % des recettes soit 8,6 millions d'euros dédiés à divers programmes de recherches : CCIR pour ESIEE Paris, PPP non notifié en SCSP à date, plan de relance immobilier, DCLIC sport, PRISSMA, etc.

Autorisations d'engagement

279,34 millions d'euros sont prévus au titre des AE (Autorisations d'engagement), contre 284,21 millions d'euros en crédits de paiement. Ces AE sont réparties en enveloppes non fongibles en dehors d'un budget rectificatif :

- 70 % de charges de personnel ;
- 22 % de fonctionnement ;
- 8 % d'investissement.

Les frais de personnel estimés affichent une hausse de 7,5 millions d'euros, dont 5,5 millions d'euros liés aux opérations fléchées. S'y ajoutent des indemnités de télétravail, de fin de contrat et de complémentaire santé, ainsi que la LPR, le transfert des doctorants et 17 attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER) pour soutenir les étudiants en cette période. Enfin, l'accroissement de 30 % de la masse salariale est destiné à la vie étudiante.

Par ailleurs, les frais de fonctionnement sont contenus et priorisés. 4,3 millions d'euros sont réservés à des opérations fléchées. Le reste sert à la mise en œuvre du plan égalité, la communication, l'harmonisation des actions incitatives ou encore l'augmentation des allocations composantes de recherche.

21 millions d'euros sont dédiés en parallèle à l'investissement scientifique et technique pour différents projets : i Safe-VH, un microscope électronique, une plateforme de spectroscopie, GRID4Mobility, du matériel et des installations numériques, ainsi que l'amélioration de l'infrastructure informatique.

Enfin, les opérations immobilières significatives concernent :

- l'accessibilité et les SSI ;
- le plateau sportif Rabelais et Street Stade ;
- des travaux d'économie d'énergie à Marne-la-Vallée ;
- la climatisation à Bienvenue et dans la salle serveur Bron ;
- la réfection de 2 bâtiments et de la restauration de Nantes ;
- l'extension du bâtiment Manège à Nantes.

Pour les autorisations d'engagement, les destinations LOLF se répartissent ainsi :

- 40 % en recherche ;
- 26 % en pilotage ;
- 25 % en formation ;
- 7 % en immobilier ;
- 1 % en documentation ;
- 1 % en vie étudiante.

Prélèvement sur le fonds de roulement

Le recteur a autorisé l'établissement à puiser 3 millions d'euros de ses réserves pour financer :

- les effets induits par l'augmentation des activités de recherche et de formation ;
- l'effet fusion ;
- les effets Covid avec 17 ATER supplémentaires.

Il en résulte un fonds de roulement prévisionnel au 31 décembre 2022 de 13,21 millions d'euros soit 18 jours de dépenses de fonctionnement. A la même date, la trésorerie s'établirait à 21,50 millions d'euros, soit 30 jours de dépenses de fonctionnement décaissables.

Gilles ROUSSEL salue les avancées dans la construction d'un budget commun au sein de l'établissement.

Fabrice VIENNE suggère d'organiser une formation pour mieux appréhender ces documents.

Gilles ROUSSEL répond que l'agente comptable et Nathalie SEMAILLE n'ont pu la dispenser, faute de temps, mais ont déjà placé dans le cloud une présentation de formation.

Fabrice VIENNE demande si le fonds de roulement sera amené à diminuer l'an prochain.

Gilles ROUSSEL ne peut s'avancer d'ici février, lorsque le bilan 2021 sera publié.

Fabrice VIENNE s'enquiert du niveau critique.

Gilles ROUSSEL assure qu'il n'est pas atteint, car le recteur n'aurait pas accordé son autorisation.

Nathalie SEMAILLE précise que le seuil prudentiel s'établit entre 15 et 30 jours, contre 30 jours pour la trésorerie. Cependant, des évolutions réglementaires sont attendues en fonction des établissements.

Gilles ROUSSEL ajoute que la limite est basée sur les contraintes de fonctionnement.

Fabrice VIENNE demande comment compenser l'absence de subvention de la chambre de commerce.

Gilles ROUSSEL indique que le plan de financement compense principalement cette baisse en étant lié au nombre d'étudiants, notamment en apprentissage.

Fabrice VIENNE souhaite savoir si le budget de fonctionnement des différentes composantes a évolué en un an.

Gilles ROUSSEL l'informe du renfort de financement des composantes recherche. Pour les autres, les financements précédents sont maintenus.

Stéphanie ROSSANO demande à quoi correspondent les 2 millions d'euros du PEPR présentés comme des recettes.

Gilles ROUSSEL rappelle que ce point est prévisionnel et permet de classer ces recettes potentielles, sachant qu'il est prévu d'ouvrir 2 PEPR en 2022. Une partie relève du pilotage, une autre concerne des actions transversales portées directement par l'université. C'est dans ce cadre qu'a été établi un prévisionnel large, en cas de validation du programme prévu.

Stéphanie ROSSANO sollicite des précisions sur la sanctuarisation du budget concernant les projets prioritaires.

Gilles ROUSSEL répond que ces projets ne sont pas à proprement parler prioritaires, mais bénéficient d'importants financements et sont régulièrement examinés par l'organisme externe ANR. Une ligne spécifique a ainsi été créée pour les suivre de près.

Stéphanie ROSSANO en déduit qu'il convient simplement de déterminer une ligne budgétaire dédiée.

Nathalie SEMAILLE précise au contraire que ces projets pluriannuels présentent un décalage de trésorerie qui nécessite un suivi rigoureux pour les différencier des autres.

Stéphanie ROSSANO relève un pourcentage dédié à la formation professionnelle dans le budget bien plus élevé que les 1 % alloués à la vie étudiante.

Nathalie SEMAILLE explique que les 30 % d'augmentation de la masse salariale sont destinés à la vie étudiante.

Stéphane TASSEL s'étonne que le pilotage pèse autant que la formation.

Entre le réalisé 2019 et le prévisionnel 2022, l'établissement compte environ 360 ETP supplémentaires sur le plafond global et plus de 100 ETP de moins au plafond Etat. Ce dernier présente désormais un plafond de 1 870 ETP pour une prévision de 1868,8 ETP. Or plus de 40 % des ETP sont désormais des contractuels en dehors du plafond d'emploi Etat. Pour celui-ci, la partie contractuelle représente près de 20 % des ETP. Cette situation soulève donc quelques craintes pour l'année à venir, ainsi que la question des marges de manœuvre dont dispose l'établissement. Il faut ainsi espérer que les projets phares abonderont les recettes.

Par ailleurs, 240 ETP CDD contractuels sont actuellement employés en tant qu'enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs sous plafond d'Etat, soit 14 ETP supplémentaires par rapport au budget antérieur. En parallèle s'observe une augmentation de 20 ETP CDI permanents Personnels de Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Sociaux et de Santé (BIATSS) et 6 non-permanents.

Stéphane TASSEL espère que certains CDD ont été CDIisés et s'enquiert des causes ayant justifié l'accroissement de près de 100 BIATSS.

Gilles ROUSSEL n'a noté aucune baisse du plafond d'emploi Etat.

Stéphane TASSEL précise qu'il a diminué depuis 2019 et s'est stabilisé depuis, en additionnant les chiffres de l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée (UPEM) et l'IFSTTAR.

Claire SALLENAVE répond qu'un ajustement technique lors de la fusion a permis de supprimer au plafond la centaine de sièges vacants que comptait l'IFSTTAR. Cette sous-exécution de sa politique d'emploi servait à équilibrer sa masse salariale et son investissement de fonctionnement.

Frédéric MORET souligne que les augmentations d'enseignants contractuels correspondaient à l'augmentation du nombre d'ATER. L'UPEM, à l'inverse de l'IFSTTAR, saturait son plafond d'emploi à l'aide de nombreux contractuels. L'augmentation constatée récemment résulte de l'intégration de l'ESIEE et du fait que les contrats doctoraux sont considérés comme contractuels. Cependant, aucune diminution ne s'observe pour les enseignants-chercheurs ou chercheurs fonctionnaires.

Frédéric RAVEL ajoute que les opérations fléchées sont exécutées dans le cadre des PIA (Plans d'investissement d'avenir), d'où un suivi spécifique. D'ailleurs, l'ANR distingue clairement les crédits ANR des PIA.

Stéphanie ROSSANO comprend que l'université ne pourra embaucher que 1,2 ETP supplémentaire l'année suivante et cherche dès aujourd'hui à titulariser certains de ses employés.

Frédéric MORET confirme qu'aucune création nette d'emplois n'est prévue, mais plutôt des remplacements des départs en retraite.

Stéphanie ROSSANO regrette la disparition de toute marge de manœuvre depuis la fusion.

Gilles ROUSSEL rappelle que l'UPEM saturait toujours son plafond d'emploi.

Stéphanie ROSSANO n'en a pourtant pas la même lecture pour 2019.

Frédéric MORET indique que le précédent système prévoyait systématiquement 75 postes vacants pour les contrats doctoraux, dont la gestion était déléguée à l'université Paris-Est. Désormais, ils sont tous sous le plafond d'emploi.

Denis BUREAU constate que l'I-Site rapporte 9 millions d'euros par an alors que la note de l'ordonnateur mentionne 7,3 millions d'euros.

Nathalie SEMAILLE explique que l'I-Site 2 doit rapporter 7,3 millions d'euros, mais que la trésorerie peut différer en fonction des années.

Fabrice VIENNE s'enquiert de l'impact des conditions sanitaires sur le budget 2021.

Nathalie SEMAILLE répond qu'un bilan sera dressé en mars 2022. En particulier, les tutelles ont envoyé des autotests et des masques.

Fabrice VIENNE demande si les indemnités télétravail proviennent uniquement par l'université.

Gilles ROUSSEL acquiesce.

Le budget initial 2022 est approuvé à la majorité, 3 voix contre et 3 abstentions.

Nathalie SEMAILLE et Nathalie BEAULNES-SERENI quittent la séance.

10. Campagne emplois 2022

Tableau des sorties d'actifs

Frédéric MORET indique que la campagne d'emplois 2022 a été particulièrement contrainte. Outre les besoins fonctionnels justifiant les publications, il faut prendre en compte la soutenabilité budgétaire de la campagne et le respect du plafond d'emplois Etat, d'où un risque de rigidification de la masse salariale.

Dans un souci d'homogénéisation du système, différentes demandes ont été définies :

- création de poste ;
- republication ;
- transformation ;
- changement de corps, concours sur poste occupé, promotion ou passage en CDI.

Ces éléments présentent un impact différencié sur le plafond d'emploi ou la soutenabilité budgétaire :

	Impact sur le plafond d'emplois	Impact budgétaire
Création	Négatif	Surcoût immédiat
Republication	Neutre	Petite économie
Transformation	Neutre	Variable
Promotion	Neutre	Surcoût à moyen terme

Le processus, encore en construction, s'efforce de déterminer un vocabulaire et des pratiques communes, sachant que le dialogue entre les systèmes d'information reste à perfectionner. Chacun ne dispose finalement que d'une vision partielle de l'historique de l'université. De plus, le passage au système d'information de gestion des ressources humaines RenoirRH a ajouté une charge de travail supplémentaire. Pour y répondre, l'établissement doit prendre des risques raisonnables en termes d'arbitrage.

Le détail de l'arbitrage des postes des fonctions support (sous réserve de vote du budget 2022) est le suivant :

- 11 concours ITA (3 IR, 2 IE, 2 AI, 4 TR) ;
- 4 autorisations de recrutement externe (MTE, 3 A, 1 B) ;
- 20 publications de postes BIATSS (1 IR ou APA, 4 IE, 4 AI, 9 SAENES ou Tech, 1 infirmier, 2 AT) dont 8 ouvertures de concours sur poste occupé ;
- 7 republications de postes susceptibles d'être vacants ;
- 4 CDD (2 financements CVEC, 1 financement des écoles, 1 financement par l'apprentissage) ;
- 7 CDI ESIEE (5 A, 2 B).

Les emplois votés par le Conseil Académique (sous réserve de vote du budget 2022) sont les suivants :

- 5 DR ;
- 8 CR ;
- 4 PR ;
- Repyramidage LPR : 2 PR (2021), 3 PR (2022) (en attente du texte d'application de la loi) ;
- 5 MCF + 1 sous réserve de dotation supplémentaire ;
- 8 ESD + 1 sous réserve de dotation supplémentaire ;

- 12 PAST + 1 CDD PAST sur financement Isite ;
- École d'architecture de la ville & des territoires Paris-Est (EAVT) : 1 PR, 4 MCF ;
- École des Ingénieurs de la Ville de Paris (EIVP) : 1 MCF-C ;
- École nationale des sciences géographiques (ENSG) : 1 MCF ;
- ESIEE : 6 MCE-C, 1 ENS-C.

Latifa OUKHELLOU demande si le repyramidage peut également servir à modifier les postes de CR en DR.

Gilles ROUSSEL répond que le repyramidage du statut de maître de conférences vers celui de professeur servait à réduire l'écart de ces corps particuliers, justement vers ceux de CR et DR, et ainsi atteindre une proportion de 60-40 % pour les maîtres de conférences, contre 70-30 % actuellement. Néanmoins, tout dépend certainement des corps de chercheurs.

Claire SALLENAVE confirme que cette mesure cherchait avant tout à rattraper le décalage, alors que les corps de CR et DR sont pour leur part strictement alignés avec les corps MESRI.

Gilles ROUSSEL doute que l'accord signé avec les organisations syndicales s'étende à l'ensemble de la Fonction publique, mais examinera la question.

Claire SALLENAVE ne peut répondre tant que le travail au niveau du Ministère de la Transition écologique (MTE) n'est pas achevé.

Samia EL MARS s'enquiert de la différence entre autorisation de recrutement externe et concours sur poste occupé. En effet, lors d'un concours national ouvrant des postes sur l'université, le jury peut décider de recruter un candidat externe. Une autorisation de recrutement externe implique-t-elle forcément un recrutement de personnes externes ?

Frédéric MORET répond négativement. Le corps des ITA étant spécifique à l'université, le concours est également spécifique à l'université. Ici, des concours et des recrutements sont ouverts simultanément, car l'Université Gustave Eiffel ne se charge pas des concours.

Samia EL MARS estime que depuis l'intégration de l'ESIEE, la DRH est sous-dimensionnée pour le recrutement. De surcroît, l'absence de création nette d'emplois est synonyme de futurs départs. Elle demande, dans le cas des concours sur poste occupé, si des départs sont à craindre, sachant que plusieurs licenciements ont été observés en Commission Consultative Paritaire des agents non titulaires (CCPANT).

Frédéric MORET précise qu'il s'agit des risques modérés pris par l'établissement, qui parie que les concours permettront à des personnels de l'université de décrocher les postes, tout en prenant en compte les départs naturels.

Pour ce qui est des DRH, ceux-ci ont été forcés par l'établissement de recruter dans leur service, car ils privilégient toujours d'autres secteurs en termes d'embauche.

Fabrice VIENNE constate un déséquilibre entre les personnels techniques et administratifs.

Gilles ROUSSEL souhaite éviter de tirer des conclusions hâtives en se basant uniquement sur les chiffres. En effet, la stabilité du nombre d'emplois est aussi liée aux faibles mouvements de personnels de l'université vers d'autres établissements.

Frédéric MORET rappelle que le nombre d'enseignants-chercheurs était exceptionnellement bas l'an dernier au MESRI, ce qui a limité les mobilités. D'ailleurs, l'ex-IFSTTAR et l'ex-UPEM recrutent encore chacun de leur côté.

Fabrice VIENNE espère que le rééquilibrage sera plus marqué l'an prochain entre personnels techniques et administratifs.

Frédéric MORET souligne que de nombreux postes ITA sont tout de même affectés dans les composantes de recherches.

Jean-François BERCHER observe qu'il est presque impossible de se développer avec un personnel constant.

En outre, il fait état de 92 créations de chaires de professeurs juniors et propose d'aborder cette question d'ici le prochain appel.

Gilles ROUSSEL reconnaît la nécessité d'aborder cette question, comme d'autres dispositifs liés à la LPR, dès que les décrets d'application et les circulaires seront connus.

Stéphanie ROSSANO s'étonne qu'il faille rediscuter de ce point qui avait fait l'objet d'une large opposition pendant la campagne présidentielle et s'enquiert du calendrier du repyramidage.

Gilles ROUSSEL explique être dans l'attente des textes.

Dominique MIGNOT suggère de recruter dans différents corps pour l'ensemble de l'université.

Divitha SEETHARAMDOO demande si l'université souhaite des postes positionnés sur 2 composantes différentes. Si c'était le cas, aucun calendrier n'est précisé pour le temps de la discussion.

Frédéric MORET répond que le calendrier a été homogénéisé au sein de l'université, mais que celui-ci manque encore de visibilité commune.

La séance est suspendue de 16 heures 25 à 16 heures 35.

11. Non-valeur et remises gracieuses

Nelly TOCKO indique qu'une comparaison est réalisée entre les inventaires physiques et comptables pour les sorties d'actifs. L'intégration de l'ESIEE Paris dans le périmètre Université Gustave Eiffel a conduit à 13 millions d'euros de sorties pour une valeur nette de 3 000 euros.

Isabelle NAVIZET s'étonne que les inventaires aient lieu des jours de faible présence de personnel.

Nelly TOCKO précise que les inventaristes envoient leurs listes aux services qui comparent les inventaires physiques et comptables.

Denis BUREAU demande en quoi l'intégration de l'ESIEE affecte les sorties d'actifs.

Nelly TOCKO répond que les inventaristes ont constaté que des biens communiqués en comptabilité n'existaient plus ou étaient obsolètes. Ainsi, 10 millions d'euros ont été sortis au titre de l'actif ESIEE, tandis que 23 millions d'euros ont été intégrés après le bilan de transfert. Il s'agissait surtout de matériel informatique et technique acquis avant 2015.

Parallèlement, 2 remises gracieuses dépassant 5 000 euros nécessitent un vote concernant des frais de scolarité d'étudiants n'ayant pas participé à la formation.

Les 2 propositions de remises gracieuses sont approuvées à l'unanimité.

12. Versement de primes individuelles et exceptionnelles aux personnels d'ESIEE Paris

Alexandra LAUNAY indique que le directeur de l'ESIEE peut attribuer :

- une prime individuelle permanente et récurrente, versée dans le cadre de la campagne annuelle des primes ;
- des primes exceptionnelles temporaires en reconnaissance d'actions particulières des collaborateurs.

La prime individuelle est versée annuellement et ne peut être inférieure à 20 % de la rémunération brute forfaitaire mensuelle de l'agent, ni supérieure à 100 % de ladite rémunération.

Les primes exceptionnelles sont limitées à 5 cas et versées sur un ou plusieurs mois (juin et décembre). Le montant maximal est fixé par catégorie de rattachement.

Le versement de primes individuelles et exceptionnelles aux personnels d'ESIEE Paris est approuvé à l'unanimité.

ENSEIGNEMENT ET VIE ETUDIANTE

13. Modalités de candidatures et capacités d'accueil des formations 2022-2023

Gilles ROUSSEL rappelle que le Conseil académique a jugé impossible de lancer la plateforme Parcoursup, Trouvermonmaster dans le délai imparti. Pour autant, ce dispositif peut faciliter la vie des étudiants dans leur dépôt de candidature.

Venceslas BIRI souligne que les capacités d'accueil évoluent dans certaines filières, mais à la marge.

Les modalités de candidatures et capacités d'accueil des formations 2022-2023 sont approuvées à la majorité, 3 voix contre.

DIVERS

14. Dépenses exceptionnelles d'achats de fleurs et de décorations honorifiques

La proposition de dépenses exceptionnelles d'achats de fleurs et de décorations honorifiques est approuvée à l'unanimité.

15. Adhésion à l'association conférence des grandes écoles d'ESIEE Paris

16. Adhésion au syndicat mixte Atlanpole

17. Autoriser le président à signer l'avenant n°2 au bail emphytéotique relatif à Transpolis

Ces points sont traités conjointement.

Les 3 propositions sont approuvées à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures.

Le Président de l'Université Gustave Eiffel



Gilles Roussel